

SEANCE DU 27 JUIN 2008

Le vingt sept Juin deux mille huit à quinze heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

ORDRE DU JOUR :

Désignation de trois délégués des conseils municipaux et de leurs trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs (arrêté préfectoral ci-joint)

Différents points (école, commission personnels, travaux communaux...)

Choix d'un bureau d'études.

Définition du cadre des études STEP de Brézilhau – AEP Brézilhau.

Tarifification des prestations.(locations, prestations..)

Evolution du PLU

Délibération concernant l'aménagement de l'aire de retournement du camion du SIVOM au Hameau des Bains.

Questions diverses.

Etaient présents : Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, Jérôme FERNANDEZ, Marie-Sabine FOREST MUR , Stephen HAYTER, Sandrine MATEO, Etienne MERVOYER, Muriel PIQUES, Véronique SAUZEDE, Lise SIMON, Roland SIRE, NEUVILLE Philippe, FLANDIN Marc.

Excusé : David FERNANDEZ.

I- Election de trois délégués en vue de l'élection des sénateurs :

Conformément aux prescriptions des textes de référence, il a été procédé à l'élection de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants, pour représenter la commune aux élections sénatoriales du 21 septembre prochain.

Ont été élus :

Trois candidats titulaires : Marie Sabine FOREST-MUR, Danielle CANTIE, Gilbert SIMON.

Trois candidats suppléants : Jérôme FERNANDEZ, Philippe NEUVILLE, Sandrine MATEO

II- Questions diverses :

1- Salle des jeunes :

Après deux mois de mise à disposition du garage du foyer aux jeunes de la commune, le bilan de l'utilisation faite sur cette période est négatif, voire très décevant. (3 sièges et 2 vitres cassés, mauvais entretien de la salle, manomètre borne à incendie détruit avec dégât des eaux, bruit excessif le soir...).

Après échange entre le maire et les conseillers, il a été décidé de reprendre la salle et de redéfinir avec les utilisateurs de nouvelles règles d'utilisation début septembre..

2- Ecole :

Une réunion enseignants/commission municipale aura lieu prochainement à la mairie pour faire suite au dernier conseil d'école. Outre les questions posées par les enseignants et les parents d'élèves, il conviendra de définir de meilleures règles de fonctionnement, notamment au niveau de l'utilisation du téléphone et du photocopieur.

3- Commission Personnel :

Dans le cadre de l'évaluation des contrats de travail des personnels (titulaires et vacataires), une prochaine réunion de la commission personnels est nécessaire pour apprécier le contrat et la manière de servir de Mme Sabine MAUGARD.

L'objectif étant de définir un cahier des charges particulièrement précis qui répond à la fois aux exigences de la mairie et au respect des droits de la contractante.

4- Président de commission :

Le maire indique qu'il convient de nommer un Président pour chaque commission communale, afin de mieux les faire vivre.

Il est procédé aux nominations suivantes :

- Finances locales : M. Sabine FOREST-MUR
- Travaux entreprises : Philippe NEUVILLE
- Travaux communaux : Stephen HAYTER
- Vie associative : Danielle CANTIE
- Communication : Véronique FAVRY
- Environnement tourisme : David FERNANDEZ
- Relations parents d'élèves : Lise SIMON
- P.L.U : Philippe NEUVILLE
- Personnels : Roland SIRE
- C.C.A.S. : Jérôme FERNANDEZ

5- Travaux communaux réalisés ou en cours :

Stéphen HAYTER fait le point des travaux réalisés ou programmés dans les semaines à venir :

- sécurisation de réservoir dégradé en mars avec reprise de maçonnerie et pose d'une grille de protection. (effectué)
- Remplacement des grilles des caniveaux, impasse des templiers et passage Sanchez/Marty. (effectué)
- Mise en place d'un clapet anti retour sur le circuit d'alimentation du camping des bains. (effectué)
- Construction du mur de soutènement au parking des bords de l'Aude. (effectué)
- Mise en place des lampadaires chemin Roquecave et allée du terrain de sport. Une nouvelle tranche de travaux permettra de poursuivre l'installation de lampadaires en fin de chemin de Roquecave et au parking des bords de l'Aude.

Philippe NEUVILLE précise que les travaux menés par l'entreprise Canavy pour remplacer 480 mètres de canalisation au sorti de la station de pompage à Brézilhou sont terminés. La réception des travaux devrait avoir lieu début septembre par la DDE.

Ainsi, l'entreprise DE GRACIA va pouvoir terminer son chantier par la pose du portail et du portillon à l'entrée du périmètre de captage des eaux.

Il informe le conseil que dès septembre, il sera procédé au remplacement d'ampoules par des plus économiques sur les parties du réseau d'éclairage les plus anciennes.

De même, il fait savoir que la taxe EDF votée par le conseil en avril dernier sera prélevée sur les prochaines factures EDF.

6- Changement matériel :

Roland SIRE indique qu'il convient de changer la photocopieuse de l'école devenue obsolète et qu'elle pourrait être remplacée par celle de la mairie, elle-même remplacée par du matériel neuf. De surcroît le contrat de location actuel arrivant à son terme doit être réévalué. Il est proposé de retenir la société SOFEB qui recommande un photocopieur avec réseau Eternet, nouvelles normes, fonction Scanner. Le rapport qualité/prix est intéressant et

sensiblement à coût égal par rapport au système ancien.
Le conseil donne un avis favorable à cette opération.

7- Nécessité d'un maître d'œuvre pour les travaux à venir :

71- Le maire et Philippe NEUVILLE exposent la nécessité de faire appel à un cabinet d'études (maître d'œuvre) spécialisé et sérieux pour obtenir l'assistance technique au sens large du terme, dans le montage et la conduite de travaux importants (eau, assainissement, voirie..) que la commune doit mener dans les prochains mois.

Il a donc été procédé à une consultation de maîtrise d'œuvre concernant l'amélioration des réseaux communaux d'assainissement, de télécommunication, d'adduction d'eau potable, d'éclairage public et de VRD, ainsi que tous les documents d'urbanisme induits.

Trois cabinets ont été sollicités (JULLIEN Ingénierie – AZUR environnement – Cabinet CETUR) dans le cadre d'une procédure adaptée (art 28 du CMP) ayant pour objet un marché fractionné à bons de commande pour une année renouvelable 3 fois. Les offres ont été examinées avec intérêt

Le cabinet CETUR présente de sérieuses références en la matière et jouit d'une excellente renommée auprès de nombreuses communes de la région. Philippe NEUVILLE connaît parfaitement ce cabinet dans le cadre d'EDF.

Les références reçues en mairie ainsi que le cahier des charges qui fixe la relation entre la mairie et le cabinet sont présentés dans le cadre d'un contrat très clair. Les honoraires du cabinet sont de 8,5% du montant hors taxe du projet chiffré, quel que soit le montant définitif retenu dans le cadre d'un appel d'offres aux entreprises. Les honoraires sont intégrés dans le montant total de l'opération proposé aux subventions.

Le cabinet CETUR est donc retenu à l'unanimité et une délibération spécifique sera prise dans ce sens.

72- Le cabinet CETUR sera donc chargé d'établir les avant-projets concernant à la fois la station d'épuration de Brézilhau, et un lien pour relier les eaux usées du hameau à l'entrée de Campagne (eau usées et eau potable). Son travail sera effectué en liaison avec les services techniques du conseil général et en s'appuyant sur l'étude du réseau effectuée en 2006 par G2C. Il s'agira ensuite de faire le choix répondant aux prescriptions de l'étude et à la maîtrise du coût.

73- Le cabinet CETUR présentera un avant-projet afin de remplacer 130 mètres environ de canalisation d'eau depuis le pont de Brézilhau vers Campagne, afin de rénover un secteur où le conduit actuel en fonte cassante est profondément enfoui sans possibilité de détecter d'éventuelles fuites d'eau.

74- Le cabinet CETUR proposera un projet d'aménagement du parking derrière le foyer, en restant, honoraires compris, dans l'enveloppe initiale objet de subventions. Le génie civil du projet touchant les WC publics sera confié au cabinet VIZCAINO qui tâchera d'utiliser les WC existants du foyer en les aménageant et les rendant accessibles depuis l'extérieur. S'agissant de la bande de terrain appartenant à la SNCF, aucune réponse n'est connue à ce jour. L'organisme sera relancé et à défaut de réponse favorable, la bande SNCF sera poursuivie et maintenue en espace vert arboré.

75- L'enveloppe accordée au cabinet VIZCAINO pour le projet de l'école a été fixée à 150 000 euros HT.

8- Evolution du PLU :

Les études complémentaires demandées au cabinet ADRET ont reçu l'agrément de la commission PLU. Elles seront adressées au conseil général qui doit les valider. A l'issue une réunion publique devra être organisée pour informer la population sur le contenu des nouvelles modifications.

9- Délibération travaux aire de retournement Hameau des Bains.

Le Maire informe le conseil Municipal qu'afin de réaliser des travaux de voirie concernant l'aménagement de l'aire de retournement du camion du SIVOM à campagne les Bains, les propriétaires MONTE Claude, SANCHEZ Lucas, BOUTEMY Philippe, VILADRICH Laurent et Madame AVEILHA, cèdent à la commune à titre gratuit une partie de leur parcelle conforme au document d'arpentage établi par la société de géomètre expert AXIOME le 9 Juillet 2007. Monsieur BERTRAND Roger cède gratuitement à la commune la totalité de la parcelle cadastrée section AL n° 90. La régularisation se fera par un acte notarié chez maître BERNARD à Quillan.

10 -CCAS, vie sociale :

Danielle CANTIE indique que huit valisettes ont été reçues, concernant le portage des repas. Pour la mise en place de ce service au profit de la commune, il convient que la Commune de QUILLAN prenne une délibération dans ce sens, et la transmette à la Préfecture pour accord.

Elle expose que la communauté des communes étudie la mise en place d'un transport à la demande pour personnes âgées, un sondage sera effectué pendant l'été auprès de la population Campenoise pour savoir quel accueil est réservé à cette initiative.

11- Budget, contrats personnel communal :

Marie-Sabine FOREST MUR rend compte au conseil d'une réunion au centre de gestion du personnel communal. Une entrevue est prévue en septembre afin de faire le point sur les contrats du personnel communal. Le cas des contrats à durée déterminée renouvelables tous les mois sera particulièrement évalué.

Elle a également suivi une formation sur le budget (bases), les emprunts, conseil pour financer des travaux : (importants et coûteux...)

Petits travaux :

Monsieur le Maire précise que le dépositaire devra être agrandi de deux places supplémentaires. Cette mission sera confiée aux employés communaux.

Monsieur le Maire informe qu'il a accepté le devis de Monsieur LAFAILLE, concernant le remplacement d'une fenêtre de la Poste, pour un montant de 380,00 €.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Monsieur SABATIER, conseil en assurance, pour un audit sur nos contrats. L'étude pourrait conduire à une économie substantielle sur l'ensemble de nos contrats et s'élèverait au coût de 750,00 €.

Le Conseil décide de faire l'économie de cette étude.

III -Tarifications des prestations :

FOYER :

La mairie doit être saisie par écrit de toute demande de location du foyer (tout en partie). De même un petit contrat entre la Mairie et le Preneur est vivement souhaitable, afin de définir les règles de la location.

Un tarif été et un tarif hiver sera mis en place dès le 1^{er} Septembre : le tarif été allant du 1^{er} mai au 31 octobre.

Tarif pour les habitants de la commune :

Grande salle : 80,00 € en été et 100,00 € en hiver

Petite salle : 50,00 € en été et 70,00 € en hiver

Les deux salles : 130,00 € en été et 170,00 € en hiver

Tarifs hors commune :

Grande salle : 250,00 € en été et 270,00 € en hiver

Petite salle : 90,00 € en été et 110,00 € en hiver

Les deux salles : 340,00 € en été et 410,00 € en hiver

Demi-journée anniversaire, petit salle : 20,00 €

Grande salle pour réunion : 50,00 €

EAU :

Branchement eau (mise en service), et compteur : attente d'informations après interrogation des tarifs pratiqués par les communes avoisinantes. Une décision sera prise au prochain conseil municipal en Septembre.

Débouchage canalisation :

Simple débouchage : 20,00 € - 40,00 € week-end et hors heures ouvrables.

Débouchage complexe : 40,00 € - 80,00 € week-end et hors heures ouvrables.

DECHET VERT :Enlèvement par employé communal :

Camion plein : 50,00 €

Demi camion : 25,00 €

Délibération gaz : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606 du 25 Avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil :

1. De fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public au seuil de 0.035 €/mètre de canalisation (valeur compatible avec le plafond de 0.035 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus);
2. que ce montant soit revalorisé chaque année :
 - sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communal,
 - par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au premier janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 18 h.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire

The image shows several handwritten signatures in black ink. On the left, there are approximately eight signatures, some of which are crossed out with a blue diagonal line. On the right, there is one signature, also crossed out with a blue diagonal line. The signatures are written over the text 'Les Conseillers Municipaux' and 'Le Maire'.